



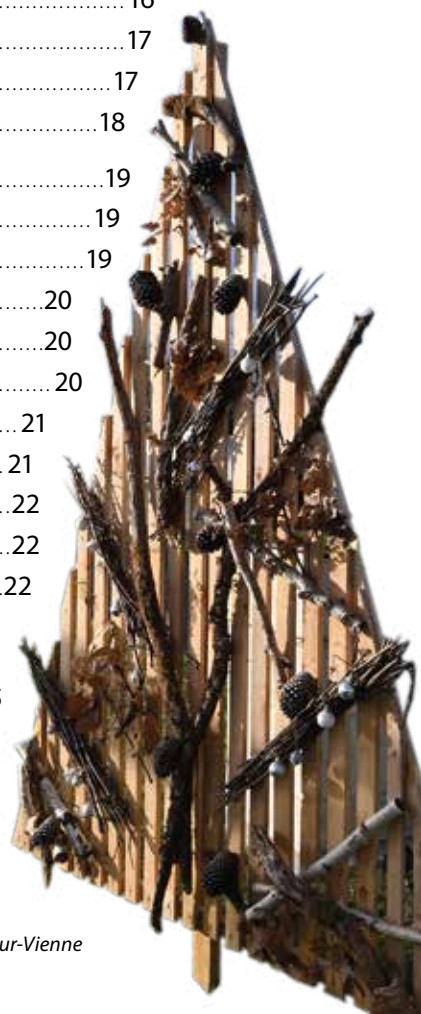
*Bulletin  
municipal  
2022  
n° 50*



# Sommaire



<b>Édito</b> .....	3
<b>Comptes-rendus des réunions du Conseil municipal</b> .....	4
Agenda .....	9
<b>Informations municipales</b> .....	10
Commémorations du 8 mai et du 11 novembre .....	10
Wifi public .....	11
Une nouvelle borne incendie, rue de la Motte .....	11
La bâche incendie .....	12
Une MAM à Marcilly ! .....	12
Concours des villes et villages fleuris .....	14
La fibre optique est là ! .....	14
Loisir(s) .....	15
<b>Dernière minute : De la Vienne au désert de Lompoul</b> .....	15
<b>Informations locales</b> .....	16
Nouvelles des écoles .....	16
Collège Patrick-Baudry .....	17
syndicat intercommunal des ecoles primaires du val de vienne .....	17
Camping de Marcilly .....	18
<b>Dernières nouvelles des associations</b> .....	19
Grain de Sel .....	19
Réveil de Marcilly .....	19
Association des Marcilly de France du Val-de-Vienne .....	20
Tireurs des 3 fontaines .....	20
Téléthon a marcilly .....	20
Gym Sourire Marcilly .....	21
LE CSAD Nouâtre .....	21
APE des écoles .....	22
Le Gardon de Marcilly .....	22
Association de chasse des propriétaires de Marcilly-sur-Vienne .....	22
<b>Renseignements pratiques</b> .....	23
<b>Artisans et commerçants de Marcilly-sur-Vienne</b> .....	25
<b>État civil</b> .....	26
Salle socioculturelle : locations .....	26
Clin d'œil .....	27
SMICTOM : collectes décalées à Marcilly et distribution de sacs poubelles .....	27



Chères concitoyennes, chers concitoyens,



année qui se termine nous aura tous marqué par son caractère inédit. De cette situation, de nombreux enseignements sont à tirer et vous avez fait montre d'une grande résilience et d'un esprit de responsabilité que je salue.

En ce début d'année, le conseil municipal et moi-même réaffirmons notre soutien à toute la population, aux associations et aux acteurs économiques de notre commune qui doivent s'adapter à la difficile situation.

Les festivités qui se sont déroulées durant le mois de juillet en ont été un très bel exemple. Malgré les incertitudes liées aux contraintes sanitaires et météorologiques, les différents organisateurs et l'ensemble des bénévoles ont fait preuve d'une grande et belle volonté de réussir.

J'ai soutenu et encouragé les initiatives des associations qui ont fait parfois un choix difficile afin de répondre à ce besoin de retour à une vie sociale si chère à notre équilibre et je remercie toutes et tous qui par leur présence ont affiché leur soutien.

Nombre d'entre vous l'ont constaté, le chauffage de la salle polyvalente plutôt vétuste n'a pas supporté le redémarrage d'une nouvelle saison. Les associations et également les utilisateurs de la salle polyvalente pénalisés lors de cette avarie ont fait preuve de modération et de compréhension durant la petite période d'installation d'un nouveau chauffage. Il est à souligner qu'il a fallu toute la volonté et la réactivité de l'équipe municipale pour trouver le financement et rendre cette salle opérationnelle rapidement avec un nouveau chauffage, dans un plan d'investissement très contraint et d'une programmation budgétaire en fin d'exécution.

Loin du pessimisme parfois latent une petite équipe s'active depuis plusieurs années pour embellir la commune deux fois par an. Ces décorations remarquables réservent à chaque période de belles surprises et originalités. Cette année, nous sommes très fiers de nous voir décerner un label de niveau 4 pétales par la Société d'Horticulture de Touraine (SHOT) en reconnaissance de la qualité environnementale, du cadre de vie et du fleurissement de notre commune. Nous poursuivrons nos efforts pour améliorer notre cadre de vie et obtenir la labellisation « une fleur ».

Le projet de Maison des Assistantes Maternelles (MAM), projet majeur de ce mandat, quoique très complexe, avance à grands pas. Ce projet présenté devant les différentes instances, État, Région et Département reçoit un soutien fort tant sur le plan de l'innovation, de la qualité environnementale, de la création d'emplois et également du service à la population. Cette MAM permettra à des assistantes maternelles d'accueillir 12 enfants dans des conditions d'exercice mutualisées, d'offrir un projet d'accueil et de répondre à une demande réelle des parents sur notre territoire.

Par ce projet de grande ampleur, les élus, à l'unanimité, préparent à l'avenir de la commune.

Marcilly-sur-Vienne s'investit pleinement en faveur de la transition écologique ; des projets individuels ou collectifs, des initiatives innovantes apparaissent en faveur des énergies renouvelables, d'une mobilité propre, d'un bâti bas carbone et de la préservation des zones humides de façon à relever le grand défi environnemental qui est le nôtre et également celui de toutes les populations.

La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne, résolument tournée vers les nouvelles technologies a permis au camping de la Motte, nouvellement promu 3 étoiles, d'accéder au WIFI Touristique et de s'inscrire sur la route des grands sites touristiques interdépartementaux. Fortement investie dans son plan de maillage territorial des services à la population, la CCTVV est également omniprésente auprès des personnes dans le cadre de son programme d'aides à l'amélioration de l'habitat tant plébiscité.

Je vous convie à la présentation des vœux le **samedi 15 janvier 2022 à 11 heures**, salle municipale, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Je vous souhaite une excellente année 2022, pleine d'espoir, de bonheur et de moments agréables. Soyez vigilants, prenez soin de vous et des autres.

Le Maire,  
*Thierry Brunet*

# Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

## Compte rendu en date du 4 février 2021

### Subventions aux associations 2021

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

Société de Chasse Marcilly	100,00 €
Association Parents d'Elèves du RPI	100,00 €
Coopérative scolaire Marcilly	100,00 €
Club de l'Automne Rose Marcilly	100,00 €
Comité des Fêtes Marcilly	100,00 €
Comité des Fêtes Marcilly (14 juillet)	400,00 €
Marcilly de France	100,00 €
Tireurs des Trois Fontaines Marcilly	100,00 €
Club de Gymnastique Marcilly	100,00 €
Grain de Sel Marcilly (bibliothèque, 554 x 2 €)	1 108,00 €
Le Gardon de Marcilly	100,00 €
Prévention Routière Tours	30,00 €
Comice Agricole Arrondisst Chinon	60,00 €
Collège P. Baudry Nouâtre	360,00 €
Téléthon	80,00 €
CPIE	30,00 €
Association sportive du collège P.Baudry	100,00 €
Campus des métiers et de l'artisanat	80,00 €
Total	3 148,00 €

### Adhésion 2021 aux syndicats et participation

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir son adhésion aux syndicats suivants et d'inscrire la somme de 70 000€ pour l'année 2021, en fonctionnement, au compte 65548.

- Syndicat Intercommunal Cavités 37
- Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne (SIEPVV)
- FREDON Centre Val de Loire

### Avenant travaux sur la toiture du bâtiment communal

Monsieur Doreau, premier adjoint explique qu'au cours des travaux de réparation de la toiture de la grange communale, l'artisan a signalé une dégradation importante de poutres non visible lors de son devis initial.

Le changement des 4 poutres est estimé à 319.08 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'avenant de 319.08 € HT

### Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Cavités 37

Monsieur Amirault Gérard, représentant de la commune au Syndicat Intercommunal des Cavités 37 explique que deux communes se sont retirées et une autre a décidé d'y adhérer lors de l'assemblée générale du 25 novembre 2020.

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal des Cavités 37 comprenant la demande d'adhésion de Sazilly et les demandes de retrait de Truyes et La Guerche, conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Convention d'utilisation du matériel communautaire

La CCTVV met du matériel à disposition de la commune pour l'organisation de manifestations publiques locales. Les associations dont le siège social est situé dans la commune, pourront bénéficier de la mise à disposition par l'intermédiaire de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la convention entre la CCTVV et la commune, ayant pour objet de préciser les modalités administratives, techniques et financières relatives à l'utilisation du matériel communautaire.

Rapport annuel 2019 Prix et Qualité du service d'eau potable du SMAEP Maillé, Draché, Marcilly, Nouâtre  
Monsieur Gérard Amirault, 4<sup>e</sup> adjoint et délégué du SMAEP, présente aux membres présents le rapport annuel 2019 du service de distribution publique d'eau potable transmis par le Président du SMAEP de Maillé-Draché-Nouâtre-Marcilly.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SMAEP Maillé, Draché, Marcilly et Nouâtre.

### Convention de servitude de passage d'une canalisation sur la parcelle ZC73

Monsieur le Maire présente aux membres la demande de Monsieur MereaU Pascal : il souhaite installer une canalisation sur la parcelle ZC73 située au hameau « Les Bouctonnères » appartenant à la commune pour pouvoir irriguer en pleine terre ses cultures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage d'une canalisation qui aura pour objet d'autoriser l'utilisation du domaine public localisé aux Bouctonnères, parcelle ZC43 et d'y installer une canalisation d'irrigation enterrée en pleine terre.

Cette convention précisera les engagements et les obligations du pétitionnaire et de la commune, ainsi que sa durée. Elle sera toutefois valable sous réserve de la faisabilité du projet.

## Compte rendu en date du 11 mars 2021

### Vote du taux des taxes

Dans l'attente de l'état notifié des bases par l'Etat, l'application de la réforme du nouveau schéma de financement et le transfert du montant de la THB perçue en 2020 par le Département, le produit attendu est estimé à :

TAXES	+ 2.00 %	
	Taux	Produit réel
Foncière (bâti)	33,44 %	114 057 €
Foncière (non bâti)	37,95 %	20 876 €
PRODUIT FISCAL	134 933 €	
COMPENSATION	10 388 €	
RESULTAT	145 321 €	

# Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide une augmentation des taux des taxes foncières (bâti et non bâti) de 2 % pour l'année 2021.

## **Approbation des comptes de gestion 2020 : commune et assainissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part pour la tenue des comptes.

## **Approbation du compte administratif communal 2020**

Monsieur Philippe Doreau explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget communal :

Section fonctionnement

Résultat d'exercice : 68 346,57 €

Section d'investissement

Résultat d'exercice : 54 007,64 €

## **Affectation du résultat du budget principal**

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté :

177 012,86 € au compte R 002

Solde d'investissement reporté :

501,02 € au compte R 001

Affectation du résultat

18 467,98 € titre au compte 1068

## **Approbation du compte administratif du budget assainissement 2020**

Monsieur Philippe Doreau explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget assainissement :

2020	RESULTAT DE L'EXERCICE
<b>Investissement</b>	1 655,14 €
<b>Fonctionnement</b>	1 869,34 €
<b>Total</b>	<b>3 524,48 €</b>

## **Affectation du résultat du budget assainissement**

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté :

8 642,52 € au compte R 002

Solde d'investissement reporté :

14 465,54 € au compte R 001

Affectation du résultat

0 € au compte 1068

## **Vote du budget communal 2021**

Le conseil municipal vote le budget communal de l'année 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

Section fonctionnement

554 671,86 Euros

Section d'investissement

82 034,82 Euros

## **Vote du budget assainissement 2021**

Le conseil municipal vote le budget assainissement de l'année 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

Section fonctionnement

56 505,52 Euros

Section d'investissement

37 971,54 Euros

## **Compte rendu en date du 22 avril 2021**

### **Création poste Adjoint Administratif à temps non complet**

Compte tenu du terme du contrat à durée déterminée pour le poste occupé depuis 2015 à l'Agence Postale Communale, il convient de modifier le tableau des effectifs et de créer un poste à temps non complet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet 15/35<sup>e</sup> à compter du 18 mai 2021.

### **Modification du tableau des effectifs**

Vu l'avis favorable du Conseil municipal du 22 avril 2021 portant sur la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet ;

Le tableau des emplois est le suivant :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service (nombre heures)
<b>Filière administrative</b>			
Redacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	15 heures
<b>Filière technique</b>			
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	1	35 heures
Adjoint technique	C	1	35 heures

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Décide : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 18 mai 2021.

Décide : d'autoriser Monsieur le Maire à supprimer le poste de contractuel de catégorie C.

# Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

## **Revalorisation de la participation communale à la protection sociale complémentaire des agents**

Après en avoir délibéré le Conseil décide :

De retenir la procédure dite de labellisation, dans le cadre de la protection sociale complémentaire

D'augmenter sa participation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, à la garantie risque prévoyance et maintien de salaire souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 18 € par agent (ETP).

De participer financièrement aux seules garanties labellisées, comme le prévoit la réglementation, sur présentation d'une attestation d'adhésion de l'agent, puis versera directement le montant de la participation à l'agent

## **Décision modificative n°1 – Budget principal**

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide un réajustement de 200 € en section investissement sur la ligne programme « jeu de plein air »

## Compte rendu en date du 17 juin 2021

### **Renouvellement convention de partenariat au portail Nom@de avec le Conseil Départemental**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la signature du renouvellement de la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques (projet Nom@de) au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire arrive.

### **Révision du loyer communal sis 15 rue Principale**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de suivre l'indice de référence des loyers et de modifier le loyer mensuel au 1<sup>er</sup> juillet 2021

## **Décision modificative n°2 – Budget principal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une nouvelle budgétaire en section investissement pour l'achat et le remplacement de la motopompe défectueuse en affectant un montant de 350 €.

## Compte rendu en date du 31 août 2021

### **Demande de subvention exceptionnelle**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association « le gardon de Marcilly » d'un montant de 124 Euros correspondant aux frais engagés lors de la fête du 13 juillet 2021 pour le repas des bénévoles.

### **Modification des statuts du SIEPVV**

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne (SIEPVV) réuni le 7 juillet dernier pour régulariser le retrait de la compétence des transports scolaires de ses statuts ;

Vu le transfert de cette compétence effectué par délibération de la CCTVV le 24 septembre 2019 ;

Vu la délibération de la commune de Marcilly-sur-Vienne le 17 octobre 2019 approuvant le rapport de la Commission Locale d'évaluation du transfert des charges (CLECT) relatif au transfert des charges de la compétence transports scolaires vers la CCTVV ;

Vu l'arrêté préfectoral n°181-261 du 19 décembre 2018 qui entérine cette modification de compétence tout en indiquant la date de prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

Vu le rapport de la CLECT fixant le montant des charges transférées pour la commune pour un montant de 1 433,03 € pour une année pleine à partir de 2020 ;

Considérant que les communes membres du SIEPVV doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur cette modification des statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Accepte la régularisation de modification des statuts du SIEPVV sur le transfert de la compétence transport à la CCTVV.

Demande une communication détaillée des montants transférés.

### **Projet Maison des Assistants Maternels (MAM)**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la réunion du 10 décembre 2020, un projet de construction d'une MAM a été présenté et a été validé par les membres du Conseil. A ce jour, le projet devient plus concret puisqu'il est enregistré en tant qu'action (fiche action n°224-06) dans le programme CRTE de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne.

Monsieur le Maire demande aux membres d'accepter le principe de faisabilité du projet sur la base de l'étude réalisée par l'ADAC, en se projetant sur une capacité d'accueil de 12 enfants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la faisabilité du projet de construction d'une MAM.

## **Décision modificative n°3 – Budget principal**

Monsieur le Maire explique que le chauffage de la salle des fêtes est en panne. Avant de faire réparer ce chauffage, il est nécessaire d'étudier les différentes possibilités afin de réduire les frais.

La salle des fêtes est utilisée par les associations, l'école et les administrés qui veulent se réunir. Suite aux mesures sanitaires de 2020 et 2021, la salle fut peu utilisée mais en espérant une reprise des activités, la salle doit être opérationnelle le plus rapidement possible.

Le système actuel de chauffage est obsolète et engendre des coûts importants en électricité. De nouvelles techniques existent et seraient plus appropriées pour la superficie de la salle. En l'occurrence, une pompe à chaleur serait envisagée, ce qui nécessiterait la fermeture de la salle pour 15 jours en raison des travaux. L'absence de chauffage limitera son usage et toute location à titre privé jusqu'à fin novembre.

Après présentation du devis de la société Plumé-Thomasseau d'un montant de 22 160 € HT, il est demandé

# Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

de contacter cette entreprise pour connaître leurs délais de réalisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide de faire réparer le chauffage dans les meilleurs délais,

Décide de valider le devis de la société Plumé-Thomasseau du montant de 22 160 €HT dans l'attente d'une confirmation de réalisation dans les meilleurs délais.

Décide les autorisations spéciales de virements de crédits complémentaires en section fonctionnement, sur le programme « rénovation thermique » pour un montant de 22 000€

## Compte rendu en date du 9 novembre 2021

### **Demande de subvention exceptionnelle**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention à l'Association « Les Sénégalais » d'un montant de 80 euros pour leur projet de randonnée solidaire au Sénégal.

Ce projet solidaire est en collaboration avec deux associations : Ruban Rose et Cap Eco Solidaire.

### **Contrat installation borne WIFI**

Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique a décidé, en l'absence d'initiative privée, de fournir, de déployer et mettre en service du matériel WIFI pour équiper des sites et des lieux touristiques.

Ce WIFI public assurera à ses utilisateurs une connectivité simple et sécurisée.

Les bornes WIFI Touristiques et WIFI Territoriales constitueront à terme un seul et même réseau, le WIFI public.

Cela sera une nouvelle étape vers le futur territoire intelligent, SMART Val de Loire et de développer et d'optimiser des services aux habitants dans de nombreux domaines. Monsieur le Maire explique qu'un contrat d'installation d'une borne WIFI doit se faire entre le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique et la commune afin d'équiper la salle des fêtes.

Ce contrat a pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles le fournisseur installe, exploite et entretient chez l'utilisateur un réseau WIFI.

L'installation de la borne ne sera pas facturée à l'utilisateur puisque dans le cadre de la convention de la Délégation de Service Public relative « à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau Très Haut débit des départements de Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire », cette installation est prise en charge par le délégataire, Val de Loire Fibre.

La commune devra prendre en charge le coût annuel de la maintenance, soit 103,52 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Autorise le Maire à signer le contrat relatif à l'installation et à l'exploitation d'un réseau WIFI qui prendra effet dès sa signature par les deux parties.

Accepte le coût annuel de la maintenance de 103,52 € HT.

### **Lancement de l'enquête publique – Chemins ruraux**

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que les chemins ruraux n°23, 24, 27 et 29 ne sont plus utilisés par le public.

Ces voies de liaison sont devenues inutiles pour le public, elles sont fréquentées uniquement pour chacune d'elles par le propriétaire de l'habitation qui les dessert.

Compte tenu de la désaffectation des chemins ruraux susvisés, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, Constate la désaffectation des chemins ruraux n°23, 24, 27 et 29

Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Demande à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

### **Convention plateforme pour ordures ménagères – Les Bouctonnières**

Le système de collecte des ordures ménagères par des containers mis en place en 2019 a nécessité pour les points collectifs la création de plateformes. Au niveau du lieu-dit « Les Bouctonnières », la collecte se faisait jusqu'à maintenant de façon individuelle.

Après concertation avec les habitants, un point de ramassage collectif serait plus approprié. Cependant aucun domaine public n'étant assez large pour créer une plateforme, il est nécessaire de recourir à un espace privé.

La société Depo BVBA dirigée par Monsieur Van Oost propose de mettre à disposition une surface de 2 m<sup>2</sup> de sa parcelle ZC 83 afin que la commune puisse construire une plateforme en béton.

Une convention entre la commune et Monsieur Van Oost est nécessaire pour notifier les conditions d'utilisation et d'entretien ainsi que la durée et les responsabilités des deux parties.

Cette convention prendra effet à compter de la date de signature et sera renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve la convention de mise à disposition d'un espace d'une parcelle privée destiné à accueillir une plateforme en béton pour le stationnement de containers

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention correspondante et à tout document s'y rapportant.

# Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

## **Achat terrain**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la parcelle AC 97 sis 2 rue des Ecoles d'une superficie de 1 043 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Prouteau Bernard est mise en vente pour 25 € le m<sup>2</sup> soit 26 075 € la totalité. Les frais de bornage (2 046 €) et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Considérant que cette parcelle répond aux critères retenus pour la construction envisagée d'une Maison d'Assistants Maternels.

Considérant que les frais de raccordement aux réseaux seront limités par leur proximité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide d'acquérir la parcelle AC 97 d'une superficie de 1 043 m<sup>2</sup> au prix de 26 075€ ainsi que les frais de bornage et de notaire s'y rapportant.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

## **Décision modificative n°4 – Budget principal**

Afin de lancer la construction de la MAM (Maison d'Assistants Maternels) rapidement, il est nécessaire d'inscrire au budget 2021 les frais relatifs à l'acquisition de la parcelle AC 97 sis 2 rue des Ecoles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les autorisations spéciales de virements en section investissement d'un montant de 31 000€, au programme « Maison d'Assistants Maternels »

## **Projet Maison d'Assistants Maternels demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de faisabilité d'une MAM (Maison d'Assistants Maternels) a été validé au cours de la séance précédente.

Il est nécessaire d'établir un plan de financement plus précis afin de lancer les demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région et le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement suivant pour ce projet :

### **DÉPENSES HT**

Assistance Maître d'Ouvrage	30 200,00 Euros
Achat terrain	31 000,00 Euros
Bâtiment	278 000,00 Euros
Aménagements pieux, rampe	25 000,00 Euros
Réseaux	20 800,00 Euros
<b>Total</b>	<b>385 000,00 Euros</b>

### **FINANCEMENTS**

FDSR Socle	90 000,00 Euros
DSIL	110 000,00 Euros
Syndicat de pays	89 000,00 Euros
Autofinancement	51 000,00 Euros
Emprunt	45 000,00 Euros
<b>Total</b>	<b>385 000,00 Euros</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Etat, la Région Centre Val de Loire et le Département au taux maximal.

Accepte le nouveau plan de financement proposé.

## **Révision tarif Assainissement Collectif**

Considérant la « convention intercommunale Nouâtre – Maillé – Marcilly-sur-Vienne pour le traitement, par la station d'épuration de Nouâtre, des eaux usées provenant des communes de Maillé et de Marcilly-sur-Vienne », réactualisée et signée par les trois communes début 2016.

Vu l'étude patrimoniale envisagée sur le réseau d'assainissement collectif de Nouâtre, étendue aux réseaux de Maillé et de Marcilly-sur-Vienne pour bénéficier des aides de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) pendant la phase travaux, subventionnés ainsi à 40 %.

Vu les estimations préliminaires des coûts de ladite étude : 80 000 € pour les 3 communes, soit 40 000 € à charge après subvention à 50 % par l'AELB, à répartir au prorata des équivalents habitants (21 760 € pour Nouâtre et 10 000 € environ pour chacune des 2 autres communes).

Vu la demande d'avis des conseils municipaux formulée dans les comptes-rendus de réunion du COGESTEP du 23/05/2019 et du 26/11/2019.

Vu la demande de participation financière formulée par la commune de Nouâtre lors de la réunion du COGESTEP du 30/09/2021.

Le conseil municipal de Marcilly-sur-Vienne, à l'unanimité confirme les arguments exposés par ses délégués lors de différentes réunions :

L'étude réalisée en 2000 par le bureau LATA sur le réseau d'assainissement collectif de Nouâtre n'a pas été suivie de travaux de réhabilitation qui étaient alors estimés à 114 000 F, soit environ 22 500 € (inflation incluse).

Dès les premières tranches de travaux créant son réseau d'assainissement collectif, la commune de Marcilly-sur-Vienne a contractualisé l'entretien de son réseau par l'entreprise Protec (2 fois par an pour les postes, 1/3 du linéaire des canalisations chaque année).

L'autonomie du budget assainissement de Marcilly-sur-Vienne vis-à-vis du budget principal, obtenue par une augmentation régulière des tarifs depuis les années 2010, n'est pas encore suffisante pour acquitter la quote-part de l'étude patrimoniale projetée ainsi que des travaux conséquents à réaliser sur la station.

Le conseil municipal décide de lisser la hausse sur plusieurs années et d'appliquer les nouveaux tarifs de redevance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme suit :

Abonnement : 93 €/an

Prix unitaire : 1,53 €/m<sup>3</sup>

## **Compte rendu en date du 10 décembre 2021**

### **Cavités 37 : adhésion nouvelle commune**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en qualité de membre adhérent au syndicat intercommunal des cavités 37 la commune doit se prononcer sur l'adhésion d'un nouveau membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte, l'adhésion de la commune Saint-Antoine-du-Rocher au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

# Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

## **Demandes modifications PLUI**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le PLUI a été approuvé le 27 janvier 2020. Depuis de nombreuses communes de la CCTVV ont fait connaître leur besoin de faire évoluer le PLUI. Les raisons sont diverses et peuvent concerner de nouveaux projets qui n'étaient pas connus lors de l'élaboration du PLUI ou bien des modifications à apporter pour améliorer l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ou encore des corrections d'erreurs matérielles.

La conférence des Maires qui s'est tenue le 29 novembre a présenté les différentes procédures pour faire évoluer le document d'urbanisme, de la simple mise à jour des annexes à la révision générale. Afin d'évaluer les types d'évolutions et le montant alloué, la CCTVV demande à chaque commune de faire connaître avant le 31 décembre 2021 leurs demandes entrant dans le cadre défini de ces évolutions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander par l'application de la procédure de modification allégée du PLUI la modification des deux points suivants :

- Route de Peuil la parcelle ZH 101 est située en zone Agricole alors qu'une ancienne habitation avec tous les réseaux est existante. Pour cela, il faudra créer un STECAL Ah « zone agricole comprenant un ensemble bâti à consolider » pour devenir constructible.
- Afin d'agrandir le cimetière existant la parcelle située en secteur Nj « Naturel avec des jardins partagés », doit

être modifiée en Nep « Naturelle avec un Equipement Public ».

## **Mise à disposition boîte à livres**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet de créer une boîte à livres dans une cabine téléphonique désaffectée. Elle sera située sur la Place du 11-Novembre. Cette boîte à livres restera la propriété de la commune et sera mise à disposition gratuitement à l'Association Grain de Sel qui en aura la charge et l'entretien courant. Une convention reprenant les conditions de mise à disposition sera signée entre les deux parties.

## **Organisation du temps de travail**

Le Maire rappelle que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique (article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).

La collectivité a défini ses modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales suivantes prévues par la réglementation sont respectées, soit une durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet fixée à 1 607 heures (35 heures hebdomadaires sur 5 jours). La journée de solidarité est définie à partir des heures supplémentaires effectuées excluant le prélèvement d'un jour de congé.

## *A vos agendas\**

### **Janvier**

Samedi 15 Vœux du Maire à Marcilly-sur-Vienne

### **Février**

Samedi 19 Concours de belote

### **Avril**

Samedi 2 Soirée dansante du foot Ports-Nouâtre à Ports sur Vienne

Dimanche 10 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles

Dimanche 24 2<sup>e</sup> tour des élections présidentielles

### **Mai**

Dimanche 8 Célébration de l'armistice 1945 à Marcilly

Samedi 14 Bal « années 80 »

Dimanche 15 Concours de boules

Samedi 21 Triathlon des 3 associations

### **Juin**

Dimanche 12 1<sup>er</sup> tour des élections législatives

Dimanche 19 2<sup>e</sup> tour des élections législatives  
Pussifolies à Pussigny

Samedi 25 Triathlon de Nouâtre  
Marcilly de France

Dimanche 26 Marcilly de France

### **Juillet**

Mercredi 13 Fête à l'entrecôte à Marcilly ou  
Nouâtre

Samedi 23 Paëlla du « Gardon de Marcilly » au  
camping

### **Août**

Judi 25 Cérémonie commémorative à  
Maillé

### **Octobre**

Dimanche 2 Brocante à Marcilly

### **Décembre**

Samedi 3 Téléthon à Nouâtre ou Marcilly

\* Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur.

## COMMÉMORATIONS DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE



Le 8 mai 2021, soixante-seizième anniversaire de la victoire sur le nazisme, la ministre, par la voix du maire, a évoqué les combats et les sacrifices des résistants, de ceux qui ont « refusé l'abaissement de la France et la négation de ses valeurs ». Mais cette célébration est également objet d'espoir, c'est « l'aube d'un nouvel effort collectif pour la reconstruction, pour la paix et pour l'Europe ».

Le 11 novembre 2021, date anniversaire de la fin de la Grande Guerre, fut aussi celle de la mise au tombeau d'Hubert Germain, ultime

Cette année, comme en 2020, les deux cérémonies commémoratives des victoires des deux guerres mondiales se sont encore tenues en petit comité, crise sanitaire oblige. Elles ont réuni, ces 8 mai et 11 novembre, un petit nombre d'habitants autour du maire, Thierry Brunet, et du porte-drapeau Jean-Yves Jobert. Devant le monument aux morts le maire a lu, lors de chacune des cérémonies, le message de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

Compagnon de la Libération, qui repose désormais dans la crypte du mémorial de la France combattante au Mont Valérien, comme l'avait voulu le général de Gaulle. Le soldat de 40 est célébré en même temps que ceux de 14 et les morts pour la France depuis novembre 2020, sept militaires tués en opération, une femme et six hommes, disparus au Mali ou en Égypte. Il est le lien qui unit les Marcillois tués il y a plus d'un siècle, beaucoup dans l'Est de la France, certains en Belgique et en Orient, et les Français morts en Afrique pour défendre nos valeurs.

### Ils sont tombés au champ d'honneur

Nom	Prénom	Lieu de naissance	Naissance	Décès	Pays	Département	Ville
Amirault	Auguste	Rilly-sur-Vienne	26/05/1888	31/05/1915	France	Meurthe-et-Moselle (54)	Pont-à-Mousson
Baranger	Georges	Marcilly-sur-Vienne	11/06/1891	27/01/1915	France	Pas-de-Calais (62)	Calais
Beaudu	Désiré						
Bougreau	Émile	Marcilly-sur-Vienne	23/08/1889	24/10/1918	Macédoine		Skopje
Bougreau	Louis	Marcilly-sur-Vienne	25/12/1884	21/10/1914	France	Meurthe-et-Moselle (54)	Flirey
Cailler	Louis	Parçay-sur-Vienne	23/07/1881	05/11/1914	Belgique		Zonnebeke
Chiffolleau	Jules	Saint-Avaugourd-des-Landes (85)	26/12/1887	21/10/1914	France	Meurthe-et-Moselle (54)	Flirey
Daguet	Marcel	Marcilly-sur-Vienne	15/08/1893	22/06/1917	France	Aisne (02)	La-Ville-aux-Bois-lès-Pontavert
Jussiamé	Adolphe	Ports	26/05/1897	26/07/1917	France	Aisne (02)	Bouconville-Vauclair
Lambeseur	Julien	Nouâtre	09/08/1886	21/10/1914	France	Meurthe-et-Moselle (54)	Flirey
Leblanc	Georges	Ports	14/04/1897	16/10/1918	France	Marne (51)	Cuperly
Libault	Henri	Freigné (49)	12/12/1878	26/08/1916	France	Meuse (55)	Fleury-devant-Douaumont
Maréchal	Daniel	Marcilly-sur-Vienne	28/01/1896	17/06/1916	France	Oise (60)	Tracy-le-Mont
Pachet	Léon	Parçay-sur-Vienne	14/01/1881	16/08/1917	France	Meuse (55)	Les Souhemes-Rampont
Tranchant	Albert	Marcilly-sur-Vienne	11/04/1888	02/11/1914	Belgique		Ypres
Vallet	Albert	Marcilly-sur-Vienne	29/06/1882	07/11/1914	France	Marne (51)	Saint-Memmie



 VAL  
DE LOIRE  
WIFI PUBLIC



## WIFI PUBLIC

Le SMO (Syndicat mixte ouvert) en charge du déploiement de la fibre optique en Indre-et-Loire et dans le Loir-et-Cher, s'est engagé, parallèlement, à équiper chaque commune de ces deux départements d'une borne WIFI territoriale. Cette borne, installée dans un bâtiment communal, après accord du conseil municipal, permettra à tout un chacun, quand il sera sur la voie publique, d'avoir un accès internet à très haut débit. Elle vise le touriste de passage, randonneur ou cycliste, mais aussi les usagers d'un service offert par la mairie. Dans notre village, elle est placée dans la salle des fêtes, une famille ou une association qui la loue pourra l'utiliser dans le cadre de son activité. Concrètement un animateur qui a besoin de se connecter sur un site pour diffuser de la musique aura la garantie de pouvoir bénéficier de la qualité du très haut débit. C'est ce qu'on appelle communément du streaming.

## UNE NOUVELLE BORNE INCENDIE, RUE DE LA MOTTE

Depuis longtemps chacun pouvait voir, sur le bord de la route qui mène à Rilly-sur-Vienne, en prolongation de la rue de la Cave, une borne incendie. On pouvait se poser la question de l'utilité d'une telle borne dans une zone peu peuplée. En fait à l'époque de son scellement il était question de la construction d'un lotissement proche. Les nouvelles normes de sécurité, et notamment les risques d'inondation, ont entraîné l'abandon de ce projet. Cependant, durant une nuit de 2019, un conducteur imprudent, en la percutant, a fait que plus personne ne se pose la question. Il fallait la remplacer mais dans un lieu plus adapté aux besoins de la population. Après réflexion et accord du SDIS il a été décidé de la placer rue de la Motte, près du croisement avec la rue de la Cave. Toutes les maisons et les entreprises regroupées dans ce « quartier » sont à moins de



200 m de la borne et répondent donc aux normes en vigueur depuis 2017.

L'installation, qui date de début juin 2021, a été financée à 60 % par la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), la commune prenant en charge les 40 % restant, pour un total de 3 987 € HT. Avec en complément la pose de la dernière bache incendie le territoire communal est pratiquement entièrement protégé en cas d'incendie.

# Informations municipales

## LA BÂCHE INCENDIE



Dans le cadre des normes de mise en sécurité des habitations la municipalité a poursuivi l'implantation de bâches incendie dans les hameaux. Les années précédentes trois de ces bâches ont été installées sur le territoire de la commune. Cette année la municipalité a décidé de participer à la mise en place d'une quatrième réserve d'eau, celle-ci au hameau de Douce à Rilly-sur-Vienne. Cette bâche, d'une capacité de 120 m<sup>3</sup>, doit protéger, outre les maisons de la

commune voisine, celles du lieu-dit des Roches, sises sur Marcilly-sur-Vienne. Cela s'est fait en accord avec la municipalité rilloise et une convention entre les deux villages fixe les termes de la maintenance de cette installation. Avec cette dernière infrastructure les sapeurs-pompiers ont accès, en cas d'intervention, à une réserve d'eau suffisante pour circonscrire un éventuel incendie sur pratiquement tout le territoire de la commune.

## UNE MAM À MARCILLY !



*Exemple de réalisation du constructeur*

# Informations municipales

Depuis le Conseil municipal du 10 décembre 2020 un acronyme apparaît régulièrement dans les comptes-rendus des débats de l'assemblée, celui de MAM. Ce jour-là le maire a présenté un projet de construction d'une Maison d'assistantes maternelles. Suite à cette présentation les conseillers ont donné leur accord pour entamer une réflexion sur ce projet.

Mais tout d'abord qu'est-ce qu'une MAM ? Pour faire simple disons qu'une MAM est aux assistantes maternelles ce que les Maisons médicales sont aux médecins. Traditionnellement le docteur recevait ses patients dans son cabinet, le plus souvent installé dans son habitation. Et puis, progressivement, les praticiens se sont regroupés sur un même lieu pour mutualiser leurs besoins. Depuis quelques années on observe un même mouvement au sein des assistantes maternelles, qui, de plus en plus, préfèrent se regrouper dans un même bâtiment pour exercer leur métier. Plusieurs de ces MAM se sont créées ces dernières années en Indre-et-Loire.

Ces structures ne sont pas des crèches qui elles dépendent des collectivités. Une MAM est gérée par des particuliers, le plus souvent par l'entremise d'une association dont font partie les nourrices et des parents. Mais elle peut demander le soutien d'une municipalité, et c'est ce qui s'est passé à Marcilly.

Au départ, il y a eu une demande d'entrevue par deux jeunes femmes auprès du bureau du Conseil municipal. L'une d'elles étaient assistante maternelle et l'autre envisageait une formation pour en faire son métier. Mais toutes deux ne se voyaient pas exercer cette activité chez elles et préféraient la pratiquer dans une MAM. Pour cela elles avaient besoin de l'appui de la mairie, d'où la rencontre avec le maire et les adjoints. Pour ces derniers la perspective d'une implantation d'une telle structure coïncidait avec un constat depuis longtemps établi, celui d'une baisse progressive du nombre des assistantes maternelles à Marcilly et dans les villages avoisinants, avec le risque de



départ de familles ayant de jeunes enfants. L'initiative des unes et le souci du maintien de la population par les autres ont fait que les deux parties se sont rapidement mises au diapason pour faire avancer ce projet.

## **Vers une ouverture en septembre prochain**

À partir de là chaque groupe a entrepris des démarches pour faire avancer le projet. Les élus ont fait appel à des organismes publics, l'ADAC (Agence départementale d'aide aux collectivités) et la PMI (Protection maternelle et infantile), pour se renseigner sur les conditions d'installation. Ils sont également allés à la pêche aux subventions et ont recherché un lieu pour y construire le bâtiment. Une des possibilités était de reprendre une maison et de l'adapter aux normes exigées. Mais rapidement il a été évident qu'il valait mieux construire ex-nihilo l'édifice. En cette fin d'année 2021, après avoir étudié plusieurs propositions, le choix du terrain a été finalisé. Parallèlement la commission bâtiment a entamé des discussions avec des constructeurs et un cabinet d'architectes.

De leur côté le groupe des futures assistantes maternelles a évolué, passant de deux à trois assistantes, l'une des deux premières postulantes renonçant mais étant remplacée par deux nouvelles arrivées. La petite équipe a commencé à se renseigner, aidées par la mairie, et a entamé les démarches administratives. Elles ont créé une association « aux jardins des sourires », nom qu'elles donneront à la MAM, et ont lancé un sondage sur facebook pour se faire une idée des desiderata et besoins des futurs parents.

Le projet, en cette fin d'année 2021, prend forme. Chacune des trois assistantes pourra accueillir quatre enfants et il y a bon espoir que pour la rentrée scolaire prochaine plusieurs familles de la vallée de la Vienne trouveront de la place pour leur tout-petit à Marcilly.



## CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

### Le Label des Villes et Villages fleuris

Garant du label, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris est seul habilité à organiser chaque année, en liaison étroite avec les régions et les départements, l'attribution du label "Villes et Villages Fleuris" de France. Label touristique attaché au symbole de la fleur, le label Villes et Villages Fleuris récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur de la qualité de vie. Il a pour vocation de faire connaître et de valoriser les communes qui aménagent et gèrent un environnement favorable au bien-être des habitants et à l'accueil des touristes. La candidature est gratuite et ouverte à toutes les communes de France. Le jury départemental, composé d'élus, de personnes qualifiées et de professionnels du tourisme, de l'horticulture..., établit un classement par niveau après visite des communes candidates. Il établit alors la sélection des communes qu'il juge susceptibles de concourir à l'échelon régional pour l'accession à la 1<sup>re</sup> fleur.

Après avoir déposé notre dossier au concours « Fleurir la France », la commune de Marcilly-sur-Vienne fut sélectionnée et a obtenu 4 pétales.

Le jury s'est déplacé au mois de juillet dans la commune. Les membres prennent en compte la propreté, les travaux, l'enfleurissement au fil des saisons ainsi que les décorations du village tout au long de l'année. L'entretien des arbres, des pelouses tout comme celui du cimetière font aussi partie de leurs critères.



Merci aux employés communaux pour leur investissement, savoir-faire et professionnalisme.

Le 9 novembre, 2 conseillères ont eu la joie d'aller chercher cette récompense à Tours. Dans l'attente d'obtenir une fleur complète (soit le 5<sup>e</sup> pétale), nous remercions les habitants et les habitantes de la commune pour leur dévouement.



## LA FIBRE OPTIQUE EST LÀ !

Il y a de nouveaux raccordements tous les jours. Pensez à vérifier régulièrement votre éligibilité.

[www.valdeloirefibre.fr](http://www.valdeloirefibre.fr)

## LOISIR(S)

Pour la joie des plus jeunes une nouvelle balançoire a fait son apparition en juin sur le terrain de jeu de la rue de Cambraye. Elle remplace une plus ancienne qui avait fait son temps. Fabriquée par la société PROLUDIC, pour un coût de 1 257 €, elle s'adresse aux plus de deux ans. Les premiers retours, aux dires des parents et des enfants, sont très positifs.



*Dernière minute... Dernière minute... Dernière minute... Dernière minute...*

## DE LA VIENNE AU DÉSERT DE LOMPOUL

### *Trek humanitaire entre la Touraine et le Sénégal*

Le 26 septembre de cette année, et cela malgré une période sanitaire bien compliquée, l'association des Sénégirls a organisé une des seules randonnées que les Marcillois(e)s ont pu voir cheminer sur les sentiers du village. Cette association a été créée le 4 juin 2021 par trois habitantes de la vallée de la Vienne, Déborah Paillon, Élodie Verget et Magali Guérin et, comme le suggère son nom, elle a pour objectif de participer à une opération humanitaire au Sénégal, un trek d'orientation plus exactement. Les trois amies vont parcourir les pistes du désert de Lompoul, qui se trouve entre Dakar, au centre du pays, et Saint-Louis-du-Sénégal, plus au nord. Elles vont y retrouver plus d'une centaine d'équipes à 100% féminines et toutes les concurrentes, vont se mesurer lors d'un « Rose Trip », une course non de vitesse mais de découverte de la région. Le 30 mars toutes ces adeptes du trekking vont s'envoler vers l'Afrique pour ensuite bivouaquer aux portes du désert. Ensuite, pendant quatre jours elles vont s'y aventurer, armées de boussoles et de cartes, pour une marche d'une bonne vingtaine de km. Chaque soir elles se retrouveront au campement pour le repartir le lendemain sur les pistes déjà empruntées par d'autres équipes les jours précédents. La fin du séjour, qui se terminera le 7 avril, sera consacrée à une visite moins sportive des villages de la région.



C'est pour faire connaître leur action et trouver des fonds que Déborah, Élodie et Magali ont organisé la randonnée de fin septembre. En complément de la participation des marcheurs elles ont vendu des objets, notamment des supports de téléphones portables recyclés à partir de masques sanitaires. Elles ont recueilli ce jour-là 600 €. Elles ont le soutien de plusieurs entreprises et du conseil municipal de Marcilly qui leur a accordé en novembre une subvention.

Les gains seront reversés à deux associations : Ruban Rose et Cap Eco solidaire, pierre angulaire du projet et qui intervient directement dans la construction d'une école proche du désert de Lompoul.

## NOUVELLES DES ÉCOLES

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Maillé, Nouâtre, Marcilly-sur-Vienne, Ports-sur-Vienne et Pussigny accueille cette année 179 élèves. Voici les enseignants et les effectifs par classe pour l'année scolaire 2021-2022.

### École maternelle de Nouâtre

Cycle 1 : 68 élèves.

Émilie DYS : 25 TPS-PS.

ATSEM : Céline MARQUET.

Magalie OBLIGIS (directrice) :  
21 PS-MS.

ATSEM : Christine MAUCLERC.

Stéphanie DUBOIS : 24 GS.

ATSEM : Céline MARQUET.

Alan CORNU : ZIL.

Marie Da Silva : AESH

### École élémentaire de Maillé

Cycle 2 : 44 élèves.

Karine HÄMMERLÉ (directrice) : 25 CP.

Céline ARNAULT : 19 CE1.

### École élémentaire de Marcilly-sur-Vienne

Cycle 3 : 67 élèves.

Sophie PERRIN (directrice) : 24 CE2.

Erika SOUBISE : 19 CM1.

Sandrine DOURY : 24 CE2/CM2.



## LES PROJETS PÉDAGOGIQUES DE L'ANNÉE

### L'école de Nouâtre

L'équipe pédagogique a choisi cette année comme thème la vie à la campagne. Dans ce cadre les enfants ont assisté à un spectacle lié aux animaux de la ferme grâce aux arts visuels le 9 novembre. Ce spectacle, donné par le théâtre Billenbois, a été financé par la coopérative pour un montant de 472 €.

Plusieurs projets sont en gestation : visite d'une ferme pédagogique avec plusieurs types d'animaux et animation autour des céréales par une agricultrice. De même il est envisagé des actions avec l'association des « Jardins de Nouâtre », notamment sur des activités de plantation. Les trois classes suivent une initiation à la musique le lundi et les GS ont théâtre le jeudi.

salle des fêtes de Maillé. Deux élèves du conservatoire leur interpréteront ensuite quelques morceaux. La journée s'est terminée par un goûter offert par la commune de Maillé.

Le 17 décembre conte de Noël féérique rythmé de chansons, « L'extra-Noël d'Anaïs », dans la salle du conseil municipal. Le spectacle de Noël est pris en charge par la coopérative scolaire de Maillé.

En mars 2022 il est prévu la plantation de bulbes, de semis et d'arbres par les élèves aux jardins de Nouâtre ainsi que deux interventions d'Éric Botreau, membre de l'association, à l'école de Maillé.

Le 4 juillet 2022 les enseignantes travailleront sur l'histoire de Maillé avec l'intervention des membres de la Maison du Souvenir par la confrontation des cartes postales du village avec des photographies actuelles.

### L'école de Maillé

Les enseignantes vont, cette année, travailler sur les sorcières, avec une extension sur les êtres fantastiques à travers les contes.

Les élèves ont fait ou feront durant l'année plusieurs sorties :

Le 19 octobre dernier : spectacle le « Chapeau Charlot » au Cube à Panzoult.

Le 7 décembre, dans le cadre du projet culturel sur « école et cinéma », projection du film « Le Cirque » de Charlie Chaplin au cinéma de Sainte Maure.

Le 10 décembre découverte d'instruments de musique à la

### L'école Marcilly-sur-Vienne

La thématique mise en valeur cette année est celle des personnages célèbres.

Les intervenants musique et théâtre continuent leur intervention à l'école.

La classe de CE2 a entrepris une correspondance à l'année avec une classe de Joué-lès-Tours. Le 18 octobre les CM1 ont fait la dictée pour Ela. Le 19 octobre les CM1-ont assisté au spectacle le « Chapeau Charlot » au Cube à Panzoult. Le 3 décembre : organisation d'ateliers et des plantations d'arbres avec le CPIE et le Syndicat de la Manse à Marcilly-sur-Vienne.

En janvier et février le SMICTOM interviendra deux fois dans chaque classe.

**La fête d'école devrait se dérouler à Nouâtre  
(sous réserve des mesures sanitaires)**



## LE COLLÈGE PATRICK BAUDRY

Mme Sabine SOULIE est la nouvelle Principale du collège Patrick BAUDRY, situé sur la commune de Nouâtre. Ce collège accueille, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, 154 élèves répartis dans 8 classes dont les effectifs sont en moyenne de 20 élèves. Les conditions de travail et l'accompagnement des élèves par les professeurs en sont facilités.

Cette nouvelle année scolaire est encore marquée par la pandémie de COVID 19 bien que les conditions d'accueil sanitaires soient un peu plus souples. Les élèves sont encore obligés de déjeuner en compagnie des mêmes camarades à des places clairement identifiées. Ils peuvent cependant pratiquer l'EPS dans des conditions très proches de la normale et circulent de salles en salles : le port du masque en intérieur et le lavage des mains très régulier restent les deux gestes barrières indispensables auxquels ils ne peuvent pas déroger.

Les enseignants du collège sont très investis et dynamiques. Ils souhaitent proposer aux élèves des activités pédagogiques leur permettant d'approfondir leurs connaissances, de s'ouvrir culturellement et de consolider leurs compétences :

- Des sorties pédagogiques sont prévues : à Preuilly sur Claise, à Azay-le-Rideau, à Tours...
- Des voyages scolaires en France seront proposés : à Nantes, en Normandie...
- Des artistes sont accueillis au collège : AFUMA, les échassiers du Togo, dans le cadre du projet Récital,

dont la conclusion a été repoussée à novembre 2021, des auteur(e)s en 2022 et un projet de grande envergure d'artistes en résidence, soutenu par le Rectorat, la Communauté de Communes et le Conseil Départemental : ils proposeront pendant six mois dans l'établissement plusieurs séances de construction d'un spectacle de théâtre avec les élèves de 5<sup>e</sup>.

La communauté éducative est attachée à la réussite des élèves : les enseignants leurs proposent de l'accompagnement personnalisé et les encouragent à participer au dispositif Devoirs faits. Ils organisent en collaboration avec les classes de CM2 des journées d'intégration des futurs élèves de 6<sup>e</sup> au collège. Des ateliers sont animés sur la pause méridienne par le personnel du collège : la chorale, le club lecture, mais aussi un atelier de musique actuelle et de jeux de société en partenariat avec la Communauté de Communes. Elle est également soucieuse du bien-être des enfants au collège : les agents d'entretien s'investissent auprès d'eux en particulier dans le domaine de l'éducation au développement durable. Le collège a été distingué pour participer à un projet de rénovation de la cour du collège, de 2021 à 2023, en partenariat avec le Conseil Départemental. Les élèves sont impliqués dans l'amélioration des conditions d'utilisation de la cour en respectant l'environnement.

Le collège Patrick BAUDRY est donc porté par une équipe très dynamique avec laquelle il est plaisant de travailler.



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES PRIMAIRES DU VAL DE VIENNE

Le Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne a en charge la gestion des temps périscolaires ainsi que l'appui à l'éducation et à l'enseignement des enfants en apportant les ressources humaines et matérielles.

A l'occasion de cette nouvelle rentrée 2021, Le SIEPVV avec l'engagement des 5 communes membres (Maillé, Pussigny, Ports-sur-Vienne, Marcilly sur Vienne et Nouâtre) va déployer du nouveau matériel numérique dans les écoles pour un investissement de 18 144 € subventionné à 70 % par l'éducation nationale dans le cadre du plan « socle numérique dans les écoles élémentaires ». Cet équipement apportera un support pédagogique complémentaire en intégrant de nouveaux tableaux numériques dans l'ensemble des classes élémentaires ainsi qu'une vingtaine de tablettes numériques.

Le syndicat poursuit le financement de l'intervenant théâtre, M. Hurelle Christophe de la compagnie Halo de la GS au CM2 en concertation avec les enseignantes du RPI dans une démarche pédagogique commune.

La restauration scolaire de l'école maternelle de Nouâtre a changé de prestataire en faveur de la société JMG (Je Mange Gastronomique), situé à la Membrolle-sur-Choisille. Cette prestation de qualité plus authentique et généreuse favorise des fournisseurs locaux, des produits garantis sans OGM, 1 produit bio par jour dans le menu scolaire, 75 % des produits frais, 100 % de volaille, de viande bovine et porcine certifiée française...

Dans la continuité des mesures sanitaires l'ensemble des équipes (directrices, enseignantes et agents du syndicat intercommunal) reste mobilisé afin d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions possibles et dans le respect des gestes barrières. Nous tenons à transmettre toute notre gratitude envers les enseignants et le personnel pour leur investissement malgré cette période compliquée mais aussi aux élèves qui font preuve d'adaptabilité. Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives au syndicat sur le site : [www.siepvv37.com](http://www.siepvv37.com)

### Membres du bureau - SIEPVV

M. Sébastien DEFOER  
M. DUBOIS Christophe  
M. AUBERTOT Cédric  
M. POUJAUD Daniel et M. DUBOIS Alain

Président  
Vice-président, chargé de gestion du personnel  
Vice-président, chargé du numérique et de la communication  
Vice-présidents

## CAMPING DE MARCILLY



Dans le numéro 49 du bulletin municipal nous relations la reprise du camping par Tony Lombardi et sa compagne Isabelle Renaut, contractualisé avec la CCTVV (Communauté de communes Touraine Val de Vienne). L'inauguration avait eu lieu le 2 juin 2020 mais le couple n'avait pas attendu cette date pour redonner à la structure un air de jeunesse.

Leur travail a porté ses fruits puisque le 22 octobre 2021 le camping a obtenu de l'Agence de développement touristique de la France, organisme qui dépend du ministère du tourisme, une troisième étoile. L'inspection de l'agence Atout France a estimé que les améliorations entreprises justifiaient l'ajout d'une étoile à son classement, et cela pour les cinq prochaines années.

Outre des travaux dans les mobil home, avec notamment des aménagements pour les PMR (Personnes à mobilité réduite), le gérant a multiplié les initiatives pour s'adapter aux conditions actuelles et aux difficultés inhérentes aux mesures sanitaires et au climat peu clément cet été. L'offre de restauration a été étoffée, et beaucoup d'amateurs de plats à emporter ou à consommer sur place sont venus s'approvisionner à toute heure du jour et presque de la nuit. Une autre offre qui a eu beaucoup de succès fut la structure gonflable qui a fait la joie des plus jeunes. Tony Lombardi tient d'ailleurs à préciser que les prestations ne s'adressent pas uniquement aux usagers du camping mais que tout le monde peut venir se distraire sur place et notamment les enfants de Marcilly ou des villages alentours.

En ce qui concerne l'accueil proprement dit des campeurs la fréquentation a augmenté de 30 % par rapport



à la même période de l'an passé. Le lieu attire toujours des Français ainsi que des touristes venus de l'Europe du Nord en route pour l'Espagne. On voit poindre les premiers habitués, des gens qui ont apprécié, lors de leur passage, la disponibilité des responsables du camping, et qui s'arrêtent un peu plus longtemps que ne le voudrait leur itinérance.

De même la sociologie des campeurs varie. De jeunes couples avec enfants qui apprécient l'environnement sont venus en plus grand nombre. Les deux abris pour cyclistes ont eu beaucoup de passagers, malgré ou peut-être à cause du temps pluvieux de cet été.

Enfin Tony Lombardi se félicite des appréciations très positives que ses clients publient sur les réseaux sociaux. Il a d'ailleurs, pour populariser son activité, créé son propre site web, [www.campinglamotte.fr](http://www.campinglamotte.fr), et il invite tout un chacun de s'y connecter.



# Dernières nouvelles des associations



Chères Marcilloises, chers Marcillois,

Il y a les mots qui rassurent, qui apaisent, qui font plaisir, il y a les mots doux, les mots d'amour les mots tendres, les mots gentils, les mots d'esprit, les petits mots de tous les jours et les mots qui font rêver... Et puis il y a les autres, les mots savants, les jeux de mots, les mots imprononçables, les mots composés, les mots chantés, les nouveaux mots et même les gros mots...

Tous ces mots vous les trouverez savamment agencés dans de magnifiques reliures protégées et classées par vos fidèles bénévoles : **Huguette Dériaux, Cathy Le Boursicaud, Cécile Guep, Anne-Marie Prouteau, Corinne Bernard et Françoise Trapy** qui sont à votre disposition aux horaires habituels le **mercredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à midi**.

Tous ces ouvrages vous sont accessibles pour un modique abonnement de 7 euros annuel si vous n'êtes pas chômeur ou étudiant car dans ces cas c'est gratuit.

Gratuit... voilà un joli mot qui s'applique à notre nouvelle cabine « Livre-Service » qui a enfin trouvé sa place en face de la sortie de l'école. N'hésitez pas à venir y emprunter, à garder ou même échanger des ouvrages pour en faire profiter la communauté.

Enfin je tiens à remercier nos bibliothécaires citées ci-dessus pour leur assiduité, la commune pour son soutien et la Bibliothèque Départementale de Chinon pour son partenariat.

Au plaisir de vous rencontrer au 27 Rue Principale, ou via les coordonnées suivantes :  
[bibliotheque.marcillysurviennne@gmail.com](mailto:bibliotheque.marcillysurviennne@gmail.com) ; 02 47 56 98 07.

**Je vous souhaite une merveilleuse année 2022.**

Dominique Lamarque Président de l'Association Grain de Sel

## REVEIL DE MARCILLY

Pour commencer le comité des fêtes tient à remercier tous les bénévoles Marcilloises, Marcillois, ceux des communes avoisinantes qui ont apporté soutien, aide et bonne humeur pour le déroulement d'une des deux manifestations prévues en 2021.

En effet seulement la soirée du 13 juillet a été réalisée, et non sans encombres, et la décision d'annuler la brocante n'aura jamais été aussi difficile à prendre tant les demandes étaient fortes.

Mais il va s'en dire que les contraintes sanitaires et organisationnelles étaient nombreuses et plus compliquées à maintenir pour que ce rendez-vous tant attendu se déroule sans problèmes.

Pour revenir au 13 juillet, cette soirée s'est passée au Camping de la Motte, merci aux gérants de celui-ci, Isabelle et Tony de leur accueil et ce nouveau cadre fût fort apprécié par tous les courageuses et courageux qui ont bravé la pluie pour que cette manifestation soit tout de même une réussite.

Pour l'année 2022, le comité des fêtes prévoit un concours de belote le samedi 19 février (à la salle municipale), un bal sur le thème des années 80 le samedi 14 mai, un concours de boules le dimanche 15 mai (lieu à définir) et la Brocante le dimanche 2 octobre.

L'assemblée générale se déroulera le vendredi 21 janvier 2022 à la salle des fêtes de Marcilly-sur-Vienne à 19 h et se clôturera avec un pot de l'amitié.

Pour terminer le Réveil de Marcilly vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022 et surtout prenez soin de vous et de vos proches.



# Dernières nouvelles des associations

## ASSOCIATION DES MARCILLY DE FRANCE DU VAL-DE-VIENNE

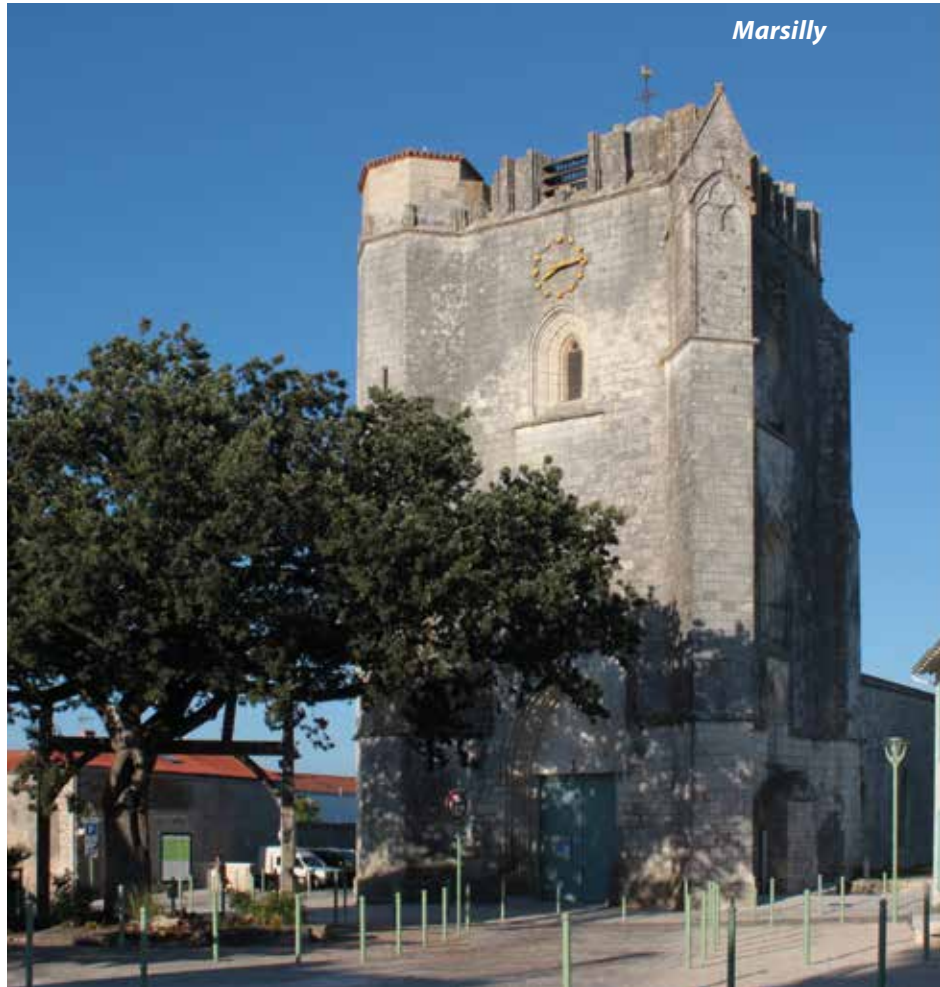
Bonjour à toutes et tous,

Après cette (longue) période d'absence nous voilà repartis à la rencontre des Marc(s)illy de France. Cette manifestation se déroulera à Marsilly en Charente-Maritime les 25 et 26 juin 2022.

Nous, Marcilly-sur-Vienne, avons répondu favorablement à cette invitation. Toutes les personnes désirant participer à cet événement seront les bienvenues. Pour la bonne organisation, il serait souhaitable de vous inscrire soit auprès de Isabelle Guérin (02 47 65 32 59), ou de William Grenat (02 47 65 55 59), ou d'Agnès Verger (02 47 65 51 72).

Pour information nous comptons organiser notre *Triathlon (ball-trap, pêche, pétanque)* en fonction des conditions sanitaires le samedi 21 mai 2022.

Nous vous tiendrons informés de l'avancée de ces événements.



Marsilly

## TIREURS DES 3 FONTAINES

Ce fut une mauvaise saison à cause du Covid 19 et des cultures attenantes au stand. Mais le club continue ses activités. Le samedi 4 décembre l'association a participé au Téléthon et a rassemblé, à l'occasion, une vingtaine de tireurs.

En espérant que la saison prochaine soit meilleure.

Meilleurs vœux  
à tous.  
Le président  
Christian Boutin.



## TÉLÉTHON A MARCILLY

Le Gardon de Marcilly, les Tireurs des trois fontaines et des bénévoles ont organisé la journée Téléthon le samedi 4 décembre.

Une randonnée pédestre de 10 et 12 km, des repas, et des séries de Ball-trap ont été organisés. Café, vin chaud, et autres boissons ont agrémenté cette journée.

Merci à toutes les personnes ayant participé à cette journée en tant que bénévoles ou donateurs. Merci à

l'Intermarché de Sainte-Maure-de-Touraine pour sa participation financière. Cette journée a permis de faire un don à l'A.F.M. de 800 €. Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année.

Les bénévoles du  
Téléthon

# Dernières nouvelles des associations

## L'ASSOCIATION GYM SOURIRE DE MARCILLY-SUR-VIENNE : ANNÉE 2021-2022



Gym sourire est un petit club rural faisant partie d'une fédération nationale tournée vers le Sport Santé. Nous sommes engagés dans la lutte contre la sédentarité avec la recherche du bien-être, du développement des capacités de chacun. Les séances allient sport et plaisir et chacun peut progresser à son rythme guidé par notre animatrice diplômée Marie-Christine qui sait nous faire profiter de ses formations.

Pour tout renseignement appelez le 06 81 77 98 45 ou [gymsourire@gmail.com](mailto:gymsourire@gmail.com).

### L'association vient de vivre une année difficile

En 2020 la rentrée s'est faite avec peu d'adhérents, souvent par peur de la contamination et en attente souvent de l'évolution de la pandémie.

La reprise a eu lieu du 15 juin en extérieur jusqu'à la fin juillet gratuitement car les cotisations pour le dernier semestre ont été remboursées.

Le plaisir de se revoir était palpable lors de ce rendez-vous estival, avec une bonne participation.

### Une rentrée « spéciale »

En 2021 la reprise, malgré les mesures sanitaires, s'est bien déroulée, avec des problèmes de chauffage qui se sont résolus au début de l'automne.

Nous avons organisé une randonnée pédestre le 17 octobre avec du beau temps et une fréquentation record grâce aux réseaux sociaux. Une autre randonnée aura lieu mi-mars.

Notre assemblée générale a pu également se dérouler.



## LE CSAD NOUÂTRE

Le club sportif et artistique de Nouâtre est actif depuis plus de 60 ans. Le club a su grandir et évoluer par tout temps. La crise sanitaire était inédite et soudaine, mais nous avons su s'adapter. Le nombre d'adhérents revient à la normale ce qui nous prouve que le monde associatif/sportif à encore de beaux moments à vivre.

Le prochain objectif du club est d'avoir une salle réunissant sport de combat et musculation. Cette salle permettrait d'avoir un outil en cohérence avec notre effectif.

Le CSADN compte aujourd'hui 8 activités gérées par des bénévoles. Rendons un hommage appuyé à tous ces bénévoles qui depuis plus de 60 ans font vivre les différentes activités. Ils donnent de leur temps pour administrer, encadrer et accompagner. Au nom de tous les adhérents, j'adresse de très sincères remerciements à tous ces bénévoles, ainsi qu'à leurs proches qui doivent faire avec leur absence.

Nous pouvons tous être fiers de notre apport, par le vecteur du Sport, à la communauté.

Que les différentes activités continuent à nourrir nos rêves et à perpétuer de l'enthousiasme et de l'envie.

# Dernières nouvelles des associations

## APE DES ÉCOLES

L'APE (Association des Parents d'Elèves) a pour objectif de soutenir financièrement les projets et activités pédagogiques de nos 3 écoles (sorties, matériel...). Lors de l'Assemblée Générale du 8 octobre 2021, un nouveau bureau a été désigné

**Alicia Couture** (Présidente), **Aline Halençak** (vice-Présidente), **Audrey Portron** (trésorière), **David Massé** (trésorier adjoint), **Christine Prouteau** (secrétaire) et **Pascal Bouron** (secrétaire adjoint).

### Au programme pour cette année scolaire

Nous avons débuté nos actions avec un partenariat avec la Menuiserie de la Manse au travers d'une vente de jouets, loisirs créatifs pour Noël. D'autres actions seront à venir : chocolats de Noël, vente de fromages, un loto

(29 janvier), carnaval (le 5 mars), les chocolats de Pâques, un trail (le 14 mai) et une vente de saucissons pour accompagner l'arrivée des beaux jours !

L'année scolaire s'achèvera en juin avec la fête des écoles à Nouâtre. Tous les parents sont les bienvenus pour apporter dynamisme, enthousiasme et aide bien sûr ! Votre soutien et votre participation à nos différentes animations en 2020 nous ont permis de distribuer 6 000 euros aux écoles !!!

N'hésitez pas à prendre contact avec l'un des membres du bureau pour venir nous rejoindre.

### Contacts :

Alicia Couture : 06 27 32 34 67,  
Aline Halençak : 06 22 49 43 37

ou sur notre page facebook :  
**ape Nouâtre-Marcilly-Maillé**

ou par mail : [ape31800@gmail.com](mailto:ape31800@gmail.com)



## LE GARDON DE MARCILLY

Malgré une météo très capricieuse et des contraintes liées à la pandémie, nous avons fait notre traditionnelle paella fin juillet. Un grand merci aux nombreuses personnes venues participer à ce repas et au concours de pétanque de l'après-midi.

Merci également à toute l'équipe de bénévoles qui permettent et contribuent à la réussite de cette manifestation, ainsi qu'aux cuisiniers qui se rapprochent tout

doucement de la première étoile au guide de la paella du Gardon de Marcilly.

Rendez-vous l'année prochaine si les conditions nous le permettent.

Le Gardon de Marcilly, vous souhaite une bonne année 2022 et une bonne santé à tous.

Le Président

## ASSOCIATION DE CHASSE DES PROPRIÉTAIRES DE MARCILLY-SUR-VIENNE

Notre association a un effectif de 31 sociétaires, deux de plus que la saison précédente, et comprend un membre bienfaiteur.

Nous accueillons cette saison Armand et Corentin. Avec leurs arrivées nous rajeunissons un peu notre effectif, cela fait du bien à l'association, surtout en considérant son avenir.

Nous constatons la présence de nombreux lièvres, faisans et chevreuils, signe d'une bonne gestion. Il y a toujours des passages de sangliers, de cerfs et de biches.

Le laisser-courre du lièvre a eu lieu le premier samedi de décembre avec, malheureusement, toujours aucun repas le soir. Cela est dommageable pour nos finances et pour la convivialité. Nous espérons vivement pouvoir en organiser un l'année prochaine à la même date.

À la demande des agriculteurs de la commune nous avons régulé les corbeaux freux par des tirs. Les corbeaux sont granivores et vivent en

colonie. Ils font d'importants dégâts aux cultures quand leur nombre est élevé.

Nous déplorons des dégâts dus aux renards dans les lâchés d'été de perdrix et chez des particuliers malgré le piégeage et les tirs de régulation en été. Les détracteurs de la chasse et du piégeage peuvent être tranquilles, l'espèce renard n'est pas en danger.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.  
En Saint-Hubert.

Le conseil  
d'administration



# Renseignements pratiques

Services administratifs		
<b>Mairie</b> 16 rue Principale Réservation de la salle polyvalente	Tél./fax : 02 47 65 20 43 mairiedemarcilly@wanadoo.fr marcillysurvienne.fr	Lun, mar, jeu, ven : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h Samedi : 10 h à 12 h
	Permanence du maire	Samedi : 10 h à 12 h
<b>Communauté de communes</b> Touraine Val de Vienne 14 route de Chinon - 37220 Panzoult	Tél : 02 47 97 03 26 contact@cc-tvv.fr	Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h
<b>Agence Postale Communale</b> 25 rue Principale	Tél. : 02 47 49 87 39 Mme LE BOURSICAUD	Mardi au samedi : 9 h 30 à 12 h 30
<b>Trésor Public (impôts)</b> SIP de Chinon Boulevard Paul-Louis Courier CS 60161 - 37501 Chinon cedex	Tél : 02 47 93 55 55 sip.chinon@dgfip.finances.gouv.fr	Lundi au vendredi de 9 h à 12 h
Vigicrues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr	Informations sur les inondations
Enseignement		
<b>École primaire de Marcilly</b>	Tél. : 02 47 65 32 75	Directrice : M <sup>me</sup> Sophie PERRIN (CE2 au CM2)
<b>École primaire de Maillé</b>	Tél. : 02 47 65 30 38	Directrice : M <sup>me</sup> Karine HÄMMERLÉ (CP au CE1)
<b>École maternelle de Nouâtre</b>	Tél. : 02 47 65 27 91	Directrice : M <sup>me</sup> Magalie OBLIGIS (PS au GS)
<b>Collège de Nouâtre</b>	Tél. : 02 47 65 20 42	Principale : M <sup>me</sup> Sabine SOULIÉ
<b>SIEPVV</b>	Tél : 02 47 43 13 39 siepvv37@siepvv37.com	Cantine Accueil & loisirs
Services sociaux		
<b>Assistante sociale</b>	Centre médico-social Rue de la petite Gare 37800 Sainte-Maure-de-Touraine Tél. : 02 47 65 42 25	Permanence au centre, sans RDV : Tous les jours : 9 h à 12 h À la mairie de Marcilly, sur RDV : 1 <sup>er</sup> lundi du mois : 9 h 30 à 10 h 30
<b>Conciliateur</b> Les Passerelles 77 avenue du Général de Gaulle 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	M. LEDROIT Tél. : 06 07 08 02 07	Le mardi matin, uniquement sur rendez-vous, pris par téléphone.
Services techniques		
<b>Déchèterie</b> 37800 Ports-sur-Vienne	Tél. : 02 47 65 01 06	Lundi : 8 h à 12 h Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30 Samedi : 9 h à 12 h
<b>Déchèterie</b> 37800 Noyant-de-Touraine	Tél. : 02 47 65 88 27	Lun, mer, jeu, ven : 13 h 30 à 18 h 30 Samedi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
<b>SOGEA (eau)</b> 7 et 9 rue Louis Pasteur 37550 Saint-Avertin	Tél. (secrétariat) : 02 47 48 27 52 Tél. (urgence) : 06 29 51 64 91 serviceclientele.snotp@vinci-construction.fr	Nouveau service en ligne : <a href="https://sogea-eau.fr">https://sogea-eau.fr</a>
Culte		
<b>Maison paroissiale de l'Île-Bouchard</b> <b>Presbytère de Richelieu</b> <b>Presbytère de Sainte-Maure de Touraine</b>	Tél. : 02 47 58 51 03 Tél. : 02 47 58 10 91 Tél. : 02 47 65 40 70	Parvis du Chanoine Ségelle 2 rue Henri Proust 8 rue de l'Église

# Renseignements pratiques

Actions pour l'emploi		
<b>Relais emploi de Sainte-Maure-de-Touraine</b> Les Passerelles 77 avenue du Général de Gaulle 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Tél. : 02 47 65 67 50 msap@relaisemploismt.fr	Lundi au vendredi Sans rendez-vous : 9 h à 12 h Sur rendez-vous : 14 h à 17 h
Santé et aide à domicile		
<b>Service soins infirmiers</b> Varennes du Ruisseau 37800 Nouâtre	Tél. : 02 47 65 22 50	Lundi au vendredi : 8 h 30 à 9 h et 17 h 30 à 18 h Samedi, dimanche et jour férié sur rendez-vous
<b>Médecine</b> Dr SERBAN Maison de santé pluridisciplinaire Maison de santé pluridisciplinaire	Tél. : 02 47 56 03 58 Tél. : 02 04 92 24 24 Tél. : 02 47 82 42 79	rue Guy-de-Nevers - 37800 Nouâtre 2 rue de la Sablonnière - 37220 L'île-Bouchard 92 av. du Gal de Gaulle - 37800 Ste-Maure de Tne
<b>Pharmacie - Mme MILLET</b> 14 rue Guy-de-Nevers, 37800 Nouâtre	Tél. : 02 47 65 20 28	Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 15 à 19 h 30 - samedi : 9 h à 12 h 30
<b>Masso-kinésithérapeute</b> Pascale Bertin	Tél. : 06 59 56 92 84 les Granges - Marcilly-sur-Vienne	Prendre rdv sur <a href="http://www.maiia.com">www.maiia.com</a>
<b>Hôpital de Sainte-Maure-de-Touraine</b> Repas à domicile	Tél. : 02 47 72 32 32	
<b>Présence verte</b> 5 rue du 66 <sup>e</sup> régiment d'infanterie 37000 Tours	Tél. : 02 47 31 61 96	Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h Astreinte le samedi : 10 h à 14 h
<b>ASSAD</b> 43 place du Maréchal-Leclerc 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Aide à domicile - service mandataire Tél. : 02 47 65 61 89 Mme FLABEAU-CAVAILLER, Mme ROTTIER, Mme BOUCHARD ste-maure@assad-had.org	Permanences : Lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
<b>ADMR</b> La poste de Saint-Épain 35 Grande Rue - 37800 Saint-Épain	Tél. : 06 07 01 02 05 Alan Morissier	Permanences : Mardi et vendredi : 9 h à 12 h
<b>CPAM - Les Passerelles</b> 77 avenue du Général de Gaulle 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Tél. : 3646	Permanences : 9 h à 12 h 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> vendredi du mois sur rendez-vous
Loisirs		
<b>Office de tourisme Azay Chinon Val de Loire</b> Bureau d'accueil de Ste-Maure-de-Tne Les Passerelles 77 avenue du Général de Gaulle 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Tél. : 02 47 65 66 20 Exposition permanente des composantes du territoire et des produits du terroir : <b>Juillet et août</b> : lundi au samedi, sauf jour férié : 10 h à 13 h et 14 h à 18 h <b>Mai, juin et sept.</b> : lundi au samedi, sauf jour férié : 10 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h 30 <b>Octobre à avril</b> : mardi au samedi sauf jour férié : 10 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 17 h Fermé les samedis de mi-novembre à mi-février et les lundis d'octobre à avril.	
<b>Cinéma</b> 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Site du réseau Ciné-off (programmation et présentation des films) : <a href="http://cine-off.fr/salle/sainte-maure-de-touraine">http://cine-off.fr/salle/sainte-maure-de-touraine</a> Séances, selon films et jours (cf. site Ciné-off) : 15 h, 17 h, 18 h ou 20 h 30	
<b>Cinéma</b> 37800 Nouâtre	Site du réseau Ciné-off (programmation et présentation des films) : <a href="http://cine-off.fr/salle/nouatre">http://cine-off.fr/salle/nouatre</a> Séances le vendredi, 1 sur 2 : 20 h 30	
<b>Bibliothèque municipale</b> 25 rue Principale 37800 Marcilly-sur-Vienne	Tél. : 02 47 56 98 07 bibliotheque.marcillysurviennne@gmail.com	Mercredi : 16 h à 18 h Samedi : 10 h à 12 h Fermeture de mi-juillet à fin août

# Artisans et commerçants de Marcilly

<b>Alimentation, bar, restaurant « L'Amuse saveurs »</b> Barbara et Bruno PIERRE	www.lamuse-saveurs.jimdosite.com 3 place de l'Église	02 47 65 34 13
<b>Artiste, dessinateur, caricaturiste</b> DOUMÉ	www.caricaturesdoume.com 1 Grand Peuil	02 47 72 00 56
<b>Brocante, menuiserie, ébénisterie</b> Éric BARBOTIN	barbotin.eric37@wanadoo.fr 15 place de l'Église	06 07 52 83 65 02 47 65 33 93
<b>Carrières SOGRACO (sables et graviers)</b> Bureaux et chantiers	www.sograco-carriere.fr Les Varennes	02 47 65 26 91
<b>Carrosserie peinture</b> Renaud LE DORZE	lrcarrosserie@hotmail.com 36 rue de la Motte	02 47 40 02 81 06 67 50 05 03
<b>Camping, animations</b> Tony LOMBARDI, Isabelle RENAUT	3 rue de la Croix de la Motte www.campinglamotte.fr	02 47 65 20 38 07 50 87 62 00
<b>Charpente, couverture</b> SARL AIRTOIT, Philippe AIRY	49 rue de Cambraye	06 84 16 98 63 02 47 65 36 72
<b>Coiffure mixte à domicile, styliste visagiste</b> Kell'Coiffure	kellymieuset@hotmail.fr 4 rue de la Fontaine	07 86 82 58 34
<b>Coiffure mixte à domicile</b> Ghislaine ROOS	6 rue Principale	06 50 03 90 16
<b>Électricité générale</b> Frédéric MORISSEAU	morisseau21@gmail.com facebook : fredelec37 - 7 rue principale	06 71 34 80 70
<b>Électricité générale</b> Antoine TURPAUD	www.votre-electricien.fr/turpaud 1 bis route de Peuil	02 47 58 19 71 06 62 93 99 41
<b>Formatrice arts graphiques, infographiste</b> Catherine GALLWA	cgallwa@gmail.com Les Perrières	06 81 36 36 42
<b>Fromagerie EARL « Les Biquettes du Clos »</b> Cendra & Claudy MAURICE	lesbiquettesduclos@gmail.com 1 Le Clos	02 47 65 20 79
<b>Maçonnerie traditionnelle, carrelage, taille de pierre</b> Ludovic BRUNET	ludovic.brunet89@gmail.com 3 route de Peuil	06 73 52 10 40
<b>Menuiserie</b> Menuiserie de la Manse - vente de jouets en bois	blaisludovicpro@gmail.com 10 rue Saint-Blaise	06 80 65 03 79
<b>Parcs, jardins, services</b> GUERIN SERVICES	guerinservice37@orange.fr 4 rue de la Charmille	06 67 16 93 77 02 47 65 39 83
<b>Paysagiste, prestations en permaculture</b> H2P JARDINS, Hervé PLOQUIN	www.h2p-jardins.fr 2 rue de la Charmille	06 87 65 27 84 02 47 65 37 55
<b>Peintre en bâtiment</b> Fabrice DENOUX	f.denoux@laposte.net 6 rue du Pont	06 61 98 46 54 02 34 36 60 22
<b>Poterie des Brillons</b> Daniel CHAVIGNY	www.poteriedanielchavigny.com Les Brillons	02 47 65 38 70
<b>Taxi, ambulance</b> SARL CHAMPIGNY	(Sainte-Maure-de-Touraine)	02 47 65 68 06
<b>Volailles fermières</b> Jean-Louis VALET	24 rue Principale	02 47 65 27 47
<b>Produits bio et du terroir sur commande</b> Théo MENEAU	theomeneau@hotmail.fr 10 rue du Cellier - Les Mariaux	06 73 05 51 72

Depuis la parution de notre dernier bulletin, les familles nous ont fait part de :

## LA NAISSANCE DE :

**Jeanne** née le 23 décembre 2020  
à Saint-Benoît-la-Forêt (37),  
au foyer de Théo MENEAU et Giliane LESCOP

**Ethan** né le 7 novembre 2021  
à Chambray-les-Tours (37)  
au foyer de Thomas PINARD et Cassandra FLEURY

## LE MARIAGE DE :

**Patricia COLLIN** et **Laurent BARBOTIN**  
le 17 juillet 2021

**Sylvanie BOUGNA KOUONLAC** et **Djiba KEITA**  
le 20 août 2021

**Evelyne STIÉVENARD** et **Dominique DESMÉ**  
le 27 novembre 2021

## LE PACS DE :

**Yolande REMBLIER** et **Philippe AIRY**  
le 26 janvier 2021

**Clotilde VANDENDORPE** et **Mauricio SANTOSCOY**  
le 31 août 2021

**Candice JAUBERT** et **Robin DEGUINE**  
le 19 novembre 2021

## LE DECES DE :

**Claude POURCEL**, 69 ans  
le 6 janvier 2021 à Loches (37)

**Baptiste PLOQUIN**, 20 ans  
le 10 janvier 2021 à Sorigny (37)

**Jacky LEGRAND**, 84 ans  
le 4 juin 2021 à Sainte-Maure-de-Touraine (37)

**Alain ESPINASSE**, 77 ans  
le 24 septembre 2021 à Marcilly-sur-Vienne (37)

**Jean-Claude FOUCTEAU**, 72 ans  
le 11 décembre 2021 à Saint-Avertin (37)

## SALLE SOCIOCULTURELLE : LOCATIONS

Tarifs applicables au 01/01/2021	Tarifs été (sans chauffage) du 1 <sup>er</sup> avril au 31 oct.	Tarifs été (avec chauffage) du 1 <sup>er</sup> avril au 31 oct.	Tarifs hiver du 1 <sup>er</sup> nov. au 31 mars
<b>Location aux personnes de la commune</b>			
4 heures	37 €	45 €	59 €
Une journée	126 €	140 €	160 €
Un week-end	189 €	212 €	242 €
<b>Location aux personnes et associations hors commune</b>			
4 heures	46 €	54 €	68 €
Une journée	158 €	171 €	191 €
Un week-end	236 €	259 €	289 €

Le prêt de la salle est gratuit pour les associations communales. M. le Maire est le seul habilité à accorder la salle à tout particulier ou association qui en ferait la demande. La réservation doit se faire au secrétariat de la mairie, avec signature d'une convention, remise d'un exemplaire du règlement et dépôt d'arrhes à hauteur de 25 % de la location.

Au plus tard 2 semaines avant la remise des clés, sont demandés : le solde de la location, une caution de 200 €, une copie d'assurance responsabilité civile. Un état des lieux est réalisé à la remise des clés, ainsi qu'à la restitution des clés. La salle dispose de vaisselle pour 80 couverts.



## SMICTOM

Collectes décalées à Marcilly suite aux jours fériés.

Jours fériés 2022	Collecte annulée	Collecte décalée
Lundi 18 avril (lundi de Pâques)	Vendredi 22 avril	Samedi 23 avril
Jeudi 26 mai (Ascension)	Vendredi 27 mai	Samedi 28 mai
Lundi 6 juin (Pentecôte)	Vendredi 10 juin	Samedi 11 juin
Jeudi 14 juillet (Fête Nationale)	Vendredi 15 juillet	Samedi 16 juillet
Lundi 15 août (Assomption)	Vendredi 19 août	Samedi 20 août
Mardi 1 <sup>er</sup> novembre (Toussaint)	Vendredi 4 novembre	Samedi 5 novembre
Vendredi 11 novembre (Armistice 1918)	Vendredi 11 novembre	Samedi 12 novembre

La distribution des sacs poubelles se déroulera le samedi 22 janvier 2022, de 9 h à 12 h, à la mairie.



Tél. : 02 47 65 20 43 – site : [www.marcillysurvienne.fr](http://www.marcillysurvienne.fr)

*Rédaction :*

Thierry Brunet, Gérard Amirault, Cédric Aubertot, Adeline Foucteau-Espinasse, Benoît Vandendorpe, Gilliane Lescop, Brigitte Grenat, Catherine Gallwa.

*Photographies :*

Gérard Amirault, Thierry Brunet, Pexels, Pixabay, AdobeStock, Freepik, Ozento, Benoît Vandendorpe, Isabelle Guérin, Catherine Gallwa.

